

ID	DIG02
Dernière mise à jour de la fiche technique	17/08/2026
Domaine	Infrastructures
Sous-domaine	Santé digitale
Nom de l'indicateur - court	Score d'accessibilité des dossiers de soins partagés (DSP)
Justificatif	L'accès électronique aux données de santé constitue une composante importante de la transformation numérique des systèmes de santé. Il permet aux citoyens d'accéder à leurs informations de santé et contribue à faciliter la continuité et la coordination des soins. L'amélioration de cet accès constitue l'un des objectifs de la Décennie numérique européenne à l'horizon 2030 (1). Le développement de l'accès aux données de santé électroniques s'inscrit également dans le cadre du règlement relatif à l'Espace européen des données de santé (European Health Data Space – EHDS), qui établit un cadre européen relatif notamment à l'accès et au contrôle des données de santé électroniques (2).
Nom de l'indicateur - détaillé	Indice composite de disponibilité et d'accessibilité des dossiers de soins partagés pour les citoyens.
Définition de l'indicateur	Cet indicateur mesure le niveau de disponibilité et d'accessibilité des données de santé électroniques pour les citoyens selon quatre dimensions : la mise en place de services d'accès en ligne pour les citoyens, les catégories de données de santé accessibles, les technologies d'accès et leur couverture, l'opportunité d'accès équitable. Il évalue la capacité du système de santé à mettre à disposition des usagers leurs données de santé sous forme électronique au travers de services numériques sécurisés et accessibles. L'indicateur s'inscrit dans le suivi de l'objectif de la Décennie numérique européenne visant à garantir à 100 % des citoyens européens un accès électronique à leurs données de santé d'ici 2030 (1).
Calcul de l'indicateur	Les données sont recueillies annuellement auprès des autorités compétentes des États participants au moyen d'un questionnaire standardisé, issu de l'étude européenne « Digital Decade eHealth Indicator ». Les réponses reflètent la situation observée au 31 décembre de l'année de référence (1). Quatre dimensions sont évaluées : • Services d'accès en ligne aux données : existence d'un service national d'accès aux dossiers de santé électroniques ; • Catégories de données accessibles : disponibilité des différentes catégories de données médicales (données administratives, allergies, traitements, résultats biologiques, imagerie médicale, comptes rendus hospitaliers, prescriptions électroniques, dispensations électroniques) ; • Technologies d'accès et couverture : authentification, portail et application mobile, couverture de la population, prestataires connectés ; • Accès pour certaines catégories de population : représentants légaux, personnes autorisés, groupes vulnérables, accessibilité numérique. Chacune des dimensions est constituée de sous-indicateurs convertis en score de maturité compris entre 0 et 100 %. Le score global correspond à la moyenne simple des douze sous-indicateurs constitutifs des quatre dimensions (1). Interprétation : Une valeur de 100 correspond à l'atteinte complète de l'objectif européen visant à garantir un accès numérique aux dossiers de santé électroniques pour tous les citoyens d'ici 2030 (1).

Sous-groupes	L'indicateur est analysé selon ses quatre dimensions : 1. Services d'accès aux données 2. Catégories de données accessibles 3. Technologie et couverture 4. Opportunités d'accès
Comparaison internationale	Indicateur issu de l'étude européenne « Digital Decade eHealth Indicator ». Comparaison internationale du score d'accessibilité des dossiers de santé électroniques, au Luxembourg, avec : la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la moyenne de l'UE-27, pour l'année 2024. Suisse non participante.
Couverture des données	Population cible : Résidents des pays de l'Union européenne participant à l'étude Digital Decade eHealth Indicator (1). Couverture temporelle : 2022-2024. Unité : Score composite (%), variant de 0 à 100. Interprétation : Une valeur de 100 correspond à l'atteinte complète de l'objectif européen visant à garantir un accès numérique aux dossiers de santé électroniques pour tous les citoyens d'ici 2030 (1).
Constats	Le Luxembourg obtient un score global de maturité de 76 % en 2024, stable par rapport à 2023, après une progression de 67 % en 2022 à 76 % en 2023. En 2024, son score demeure inférieur à la moyenne de l'UE-27 qui est de 83 % (1,3). Le profil du Luxembourg est contrasté selon les dimensions de l'indicateur. Le pays dispose d'un service national centralisé d'accès aux dossiers de santé électroniques, tandis que la disponibilité des catégories de données accessibles constitue un facteur limitant : le Luxembourg obtient un score de 51 % sur cette dimension. Les prescriptions et dispensations électroniques figurent notamment parmi les catégories non disponibles via le service d'accès considéré par l'étude. Au sein de la dimension « Technologie et couverture », l'intégration des prestataires fournissant des données reste également limitée : 4 des 11 catégories de prestataires évaluées fournissent des données au service d'accès luxembourgeois. À l'inverse, le Luxembourg obtient 88 % pour la dimension relative aux possibilités d'accès offertes à certaines catégories de personnes, contre 79 % pour l'UE-27. En 2024, le score global du Luxembourg (76 %) est inférieur à ceux de la Belgique (100 %), de l'Allemagne (87 %) et de la France (84 %), mais supérieur à celui des Pays-Bas (65 %). La moyenne de l'UE-27 s'établit à 83 % (1,3). Les comparaisons par dimension montrent que les écarts de maturité entre pays ne portent pas uniquement sur l'existence d'une infrastructure nationale d'accès, mais également sur la diversité des données effectivement accessibles et sur la couverture des catégories de prestataires fournissant ces données.
Limitations	L'indicateur repose sur les réponses fournies par les autorités compétentes des pays participants dans le cadre d'une enquête standardisée (1). Il évalue principalement la disponibilité et l'accessibilité des données de santé électroniques et ne mesure pas leur utilisation effective par les citoyens (1). Il ne mesure pas la qualité ni l'exhaustivité clinique des données de santé rendues accessibles. La Suisse ne participant pas à la Digital Decade eHealth Indicator Study, aucune donnée comparable n'est disponible pour ce pays (1).
Remarques	Cet indicateur contribue au suivi de l'objectif de la Décennie numérique européenne relatif à l'accès des citoyens à leurs dossiers de santé électroniques à l'horizon 2030 (1).

	Le règlement relatif à l'Espace européen des données de santé (EHDS) établit par ailleurs un cadre européen concernant notamment l'accès des personnes physiques à leurs données de santé électroniques et leur contrôle sur ces données (2).
Source et gestion des données	Source de l'indicateur : Commission européenne Gestionnaire des données : Agence e-Santé Source des données : Digital Decade eHealth Indicator Study
Fréquence d'actualisation de la source	Annuelle
Références	(1) European Commission, Directorate-General for Communications Networks, Content and Technology, Capgemini Invent, Page M., de Waal P. 2025 Digital Decade eHealth Indicator Study – Executive Summary. Publications Office of the European Union, 2025. DOI: 10.2759/8115988. (2) European Parliament and Council of the European Union. Regulation (EU) 2025/327 of 11 February 2025 on the European Health Data Space and amending Directive 2011/24/EU and Regulation (EU) 2024/2847. Official Journal of the European Union, 2025. (3) European Commission, Directorate-General for Communications Networks, Content and Technology, Capgemini Invent, Page M., de Waal P. 2025 Digital Decade eHealth Indicator Study – Annex: Country Factsheets. Publications Office of the European Union, 2025. DOI: 10.2759/8383998.
Liens utiles	Commission européenne – Digital Decade 2025: eHealth Indicator Study (rapport principal, fiches pays et résumé exécutif) : Digital Decade 2025: eHealth Indicator Study Shaping Europe's digital future